

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 juillet 2019, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LA FORCE, Dordogne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2019.

Votants : 20 (dont 4 procurations)

Étaient présents : MM. Armand ZACCARON, Mme Anne-Marie SICARD, ~~M. Alain CHANUT~~, Mme Evelyne BOUYSSOU, M. Serge PRADIER, Mme Eliane PAVAN, MM. Denis LEYX, Claude CHOPLIN, Alain DURAND, ~~Gérard BRAMERY~~, Mmes Christine ROMAN, ~~Patricia DELBERT~~, Marie-Agnès TODERO, ~~Annick CARBONNEL~~, Nathalie DESSENA, ~~Anne-Sophie COLPIN~~, M. William KIESELE, ~~Mme Heidi SUFT~~, MM. André ISSALY, ~~Pascal DUMESTE~~, Mme Patricia AUTHIER, MM. Nicolas MONTAGNEY, Julien CONDEAU.

Absents excusés : Mme Annick CARBONNEL, M. Pascal DUMESTE, M. Gérard BRAMERY (a donné procuration à Eliane PAVAN), M. Alain CHANUT (à donné procuration à Evelyne BOUYSSOU), Mme Anne-Sophie COLPIN (a donné procuration à Christine ROMAN), Mme Patricia DELBERT (a donné procuration à Serge PRADIER).

A été élue secrétaire de séance : Mme Nathalie DESSENA.

ORDRE DU JOUR

Préambule

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux propositions de délibérations non inscrites à l'ordre du jour, afin qu'elles soient présentées au vote de l'assemblée. Elles concernent :

- *Confirmation du choix de la Banque Postale pour le financement des travaux d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire*
- *Fixation du loyer du cabinet médical 4 rue du Temple*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'intégrer les propositions de délibérations à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2019.

1 – Administration Générale

1-1 Recensement de la Population 2020 – création de postes d'agents recenseurs.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer six emplois temporaires d'agent recenseurs, afin d'assurer le recensement de la population prévu entre le 16 janvier et 15 février 2020, et dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n° 2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Pour réaliser cette mission, la Commune a été divisée en 6 districts.

Un agent communal du Pôle Administratif s'est proposé pour assurer la mission d'agent coordonnateur, qui commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 mars 2020.

Chaque poste d'agent recenseur a une durée hebdomadaire de travail limitée selon la taille du district soit :

District n° 1 : 25h00

District n° 2 : 24h00

District n° 3 : 22h00

District n° 4 : 20h00

District n° 5 : 14h00

District n° 6 : 14h00

Le Coordonnateur : 22h00

Les agents recrutés seront rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1, pour les durées hebdomadaires correspondant aux 6 postes créés selon l'importance du district ou des districts auxquels ils seront affectés.

L'agent coordonnateur sera rémunéré sur la base de l'indice en vigueur, à minimum Brut 412 Majoré 368, pour une durée hebdomadaire correspondant à 22h00 du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De créer six emplois temporaires à temps non complet d'agents recenseurs et un poste d'agent coordonnateur, pour réaliser le recensement de la population en 2020.

1-2 Création d'un poste d'Adjoint Technique – 35 heures (Services Techniques).

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un agent des services techniques part en retraite le 1^{er} septembre 2019.

Au vu de la charge de travail des agents des services techniques, il est nécessaire de remplacer cet agent.

Monsieur le Maire propose d'embaucher l'agent contractuel actuel qui donne toute satisfaction dans les missions qui lui sont confiées depuis juin 2018. De ce fait il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique sur un temps de travail de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de créer un poste d'Adjoint Technique à pourvoir aux services techniques, à compter du 1^{er} octobre 2019 sur un temps de travail de 35 heures hebdomadaires.

1-3 Suppression de deux postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe sur temps de travail 35h hebdomadaire et d'un poste d'Adjoint Technique sur temps de travail hebdomadaire de 20h).

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que trois agents de la collectivité partent en retraite.

Considérant qu'aucun agent de la collectivité ne peut postuler sur ces emplois, il propose de supprimer ces postes.

Il s'agit :

- un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe sur temps de travail de 35 heures hebdomadaires situé aux Services Techniques,
- un poste d'Adjoint technique Principal 2^{ème} Classe sur temps de travail de 35 heures hebdomadaires situé au Pôle Enfance,
- un Poste d'Adjoint Technique sur temps de travail de 20 heures hebdomadaires au Pôle Enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de supprimer les postes suivants :

à compter de la date de publication de la délibération :

- Un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe sur temps de travail de 35 heures hebdomadaires situé au Pôle Enfance.

à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- Un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe sur temps de travail de 35 heures hebdomadaires situé aux Services Techniques.

à compter du 1^{er} octobre 2019 :

- un Poste d'Adjoint Technique sur temps de travail de 20 heures hebdomadaires au Pôle Enfance.

2 – BUDGET

2-1 Subventions aux associations :

Monsieur le Maire invite M. PRADIER, adjoint au budget et aux finances, à présenter ce point de l'ordre du jour.

M. PRADIER rappelle que le compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations a été crédité de 20 000 € lors du vote du budget primitif 2019.

Les élus qui participent à l'organisation et à l'activité d'une ou plusieurs associations concernées par ce débat, sont invités à se retirer lors dudit débat et de la décision qui concernent cette ou ces associations :

- *Monsieur Julien CONDEAU s'abstient pour le vote des subventions au Club de football et à l'Ecole de Foot.*
- *Monsieur Nicolas MONTAGNEY s'abstient pour le vote de la subvention à l'AAPPMA Pêche.*
- *Madame Eliane PAVAN s'abstient pour le vote de la subvention à l'AFAS.*

La Commission Finances a étudié les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations, et propose une première série d'attributions de subventions, comme suit :

NOM de l'ASSOCIATION	Montant 2018 en €	Proposition 2019 en €
BAF Pétanque FLR	200	200
Football club du FLR de La Force	600	600
Ecole de Foot La Force FLR	500	600
Hand Ball FLR	1800	1800
1 ^{ère} Compagnie d'Arc du Périgord	500	500
Softball club Forcelais	300	300
Tennis	1000	1000
Sport pour tous	2000	2000
AAPPMA pêche	200	200
La Joie de Vivre	300	300
Forcelais 80	100	100
ARAH	200	200
Mosaïque FLR	1000	1000
Sarabande FLR	200	300
Coop scolaire pour spectacles Ligue de l'Enseignement	1335	1420
Trèfle Gardonnais	100	150
Coop Scolaire primaire FLR	1365	3550

CMEJ	500	250
DDEN 24	50	50
AFMD déportés	150	150
Souvenir Français	50	50
Concours de la Résistance	100	100
AFAS	2000	2000
CERADER 24	150	150
Croix Rouge Française	150	150
Secours catholique	150	150
SOS vie de Chien	500	500
Terre des Enfants	400	400
Epifamille	250	250
Des Boules au Nez	100	100
AFTC 24	50	50
EV3	200	200

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à après avoir voté à 17 voix pour et 3 abstentions, décide d'attribuer les subventions comme présenté ci-dessus.

2-2 Décisions d'emprunts.

Monsieur le Maire invite Monsieur Serge PRADIER, adjoint au budget et aux finances, à présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Serge PADIER rappelle que les travaux d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire nécessitent de souscrire un emprunt de 500 000 € et un prêt relais de 550 000 € permettant de couvrir les dépenses en attente des versements des subventions.

A cet effet, il a été demandé à trois organismes bancaires de faire des offres de prêt à taux fixe sur une durée de 20 ans pour l'emprunt et 3 ans pour Prêt Relais, avec pour chaque durée une périodicité de remboursement trimestrielle.

Les trois organismes bancaires ont fait les offres suivantes :

Organisme de prêt	périodicité	Emprunt 500 000 € sur 20 ans				Prêt relais 550 000 € sur 3 ans	
		taux	Montant des échéances	Coût financier	Coût total	taux	Montant des échéances
Crédit Agricole	Trimestrielle	1,21%	7046,12€	63689,98€	563689,98€	0,42%	577,00€
La Banque Postale	Trimestrielle	1.09%	6964.46€	57156,80€	557156,80€	0,29%	398,75€
Caisse d'Epargne	Trimestrielle	1,17%	7018,84€	61507,20€	561507,20€	0,35%	481,25€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, retient l'offre d'emprunt de 500 000 € faite par la Banque Postale, sur une durée de 20 ans, à échéances trimestrielles, avec un taux fixe à 1.09 %, et retient l'offre de Prêt Relais de 550 000 € faite par la Banque Postale, sur une durée de 3 ans, à échéances trimestrielles, avec un taux fixe à 0,29 %,

- **donne mandat au Maire pour signer le contrat de prêt correspondant avec la Banque Postale.**

2-3 Confirmation du choix de la Banque Postale pour le financement des travaux d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que suite au choix de la Banque Postale pour le prêt de 500 000 € à taux fixe, relatif au financement des travaux du restaurant scolaire, il est nécessaire de confirmer cette décision par une délibération nominative qui précise les conditions du prêt.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : *1A*
Montant du contrat de prêt : *500 000,00 EUROS*
Durée du contrat de prêt : *20ans*
Objet du contrat de prêt : *financer les investissements*

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : *550 000,00 EUROS*
Versement des fonds : *à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/09/2019, en une fois avec versement automatique à cette date*
Taux d'intérêt annuel : *taux fixe de 1,09%*
Base de calcul des intérêts : *mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours*
Echéances d'amortissement : *périodicité trimestrielle*
et d'intérêts
Mode d'amortissement : *échéances constantes*
Remboursement anticipé : *autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle*

Commission

Commission d'engagement : *0,10 % du montant du contrat de prêt*

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

3- VOIRIE

3-1 Dénomination de voies départementales.

Monsieur le Maire informe les élus que la mission d'adressage des bâtiments et des voiries est achevée. Toutefois, il apparaît que 4 voies départementales n'ont pas de nom. Il s'agit de la RD 34, de la RD32, de la RD15 et de la RD 13.

Afin de satisfaire à la réglementation en vigueur concernant l'adressage des voies et bâtiments, il est nécessaire d'attribuer un nom à chacune de ces voies.

Monsieur le Maire propose les noms suivants et il est également possible de proposer d'autres noms :

RD32 : Route du Bourg d'Abren ou Route du Fleix

RD 34 : Route de Lagardie ou route du Trou de Girald,

RD 15 : Route de Bitarel, ou Route du Grand Durbec ou route du Landet

RD 13 : Route de Fraisse

Monsieur le Maire, en accord avec le Conseil Municipal, considérant que le choix des noms pour ces voies, demande une réflexion plus importante, retire ce point de délibération de l'ordre du jour, et précise que celui-ci sera présenté lors d'une séance prochaine.

4- PATRIMOINE

4-1 Revalorisation du loyer du cabinet médical 4 rue du Temple

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre notaire a tous les éléments pour permettre la signature du bail de location des locaux du cabinet médical avec la SCM DU BREUIL.

Les travaux de ce bâtiment ont consisté en une extension et un réaménagement de celui-ci.

Ainsi la surface d'origine a été augmentée de 54.30 m², ce qui porte la surface de ce bâtiment à 168.65m².

Il devient nécessaire de réévaluer le montant du loyer mensuel :

A ce jour le montant du loyer mensuel est fixé ainsi :

- Base de valeur locative avant travaux : surface 114,35 m²
- loyer 709.99 €/mois (ILAT du 1^{er} décembre 2017 = 109.89)

Nouvelle base valeur locative :

- Surface : **168.65 m²**
- 168.65m² x 709.99€ / 114.35 m² = **1047.13 €** (ILAT du 1^{er} décembre 2017 : 109.89)

1047.13€ x 113.30 / 109.89 = **1079.63 €** (ILAT du 1^{er} décembre 2018= 113.30).

Le montant du loyer revalorisé sera de 1079.63 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et après avoir voté à 1 voix contre, 2 abstentions, confirme la revalorisation du loyer du cabinet médical selon le mode de calcul présenté ci-dessus, avec une prise d'effet au 1^{er} septembre 2019, et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer le bail et tous actes à venir à cet effet.

4 – Informations diverses

4-1 Informations du Maire :

Gestion des salles communales

- Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le Service Accueil de la Mairie propose une nouvelle réglementation concernant le prêt et la location des salles de la commune.
- Monsieur le Maire demande la création d'une commission d'élus, pour aider ce service à la rédaction de ce document. Nathalie DESSENA se propose de faire partie de cette commission.

Demandes diverses

- Demande du Foyer Laïque Rural pour l'utilisation de la Licence IV communale pour la Fête des associations. Le Maire est d'accord sous réserve que ce soit Alain CHANUT qui s'occupe de la buvette.
- Installation du Camion ambulant Croc N'Roll sur le Domaine Public. Le Maire souhaite avoir plus d'informations sur les jours souhaités, avant de répondre à cette requête.
- Le Conseil Départemental souhaite mettre en place dans les communes volontaires, un Budget Participatif. Le Maire souhaite que la commune y participe et propose que 2 ou 3 élus prennent en charges ce dossier. Evelyne BOUYSSOU et Alain DURAND se portent volontaires.
- Courrier de Charlie MALGA : cette personne souhaiterait développer un projet artistique sur la commune. Monsieur le Maire propose à Anne-Marie Sicard et Patricia AUTHIER, de rencontrer cette personne afin de connaître son projet.

4-2 Informations des Elus

Alain Durand fait un compte-rendu à l'assemblée de la réunion qui s'est tenue dernièrement à la CAB concernant la gestion de l'eau et des phénomènes de catastrophes liées à l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20H45.

Suivent les signatures des conseillers municipaux qui ont voté les délibérations inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion, à savoir :

Armand ZACCARON (Maire)		Anne-Marie SICARD (1 ^{ère} adjointe)	
Alain CHANUT (2 ^{ème} adjoint)	a donné procuration à Evelyne BOUYSSOU	Evelyne BOUYSSOU (3 ^{ème} adjointe)	
Serge PRADIER (4 ^{ème} adjoint)		PAVAN Eliane (5 ^{ème} adjointe)	
LEYX Denis		CHOPLIN Claude	
DURAND Alain		BRAMERY Gérard	a donné procuration à Eliane PAVAN
ROMAN Christine		DELBERT Patricia	a donné procuration à Serge PRADIER
TODERO Marie-Agnès		CARBONNEL Annick	
DESSENA Nathalie		COLPIN Anne-Sophie	a donné procuration à Christine ROMAN
KIESELE William		SUFT Heïdi	Absente excusée
ISSALY André		DUMESTE Pascal	Absente excusée
AUTHIER Patricia		MONTAGNEY Nicolas	
CONDEAU Julien			